



## Une signature qui ne vaut pas quitus



**Au sortir de mois d'échanges, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) soumettait une proposition finalisée de nouvel accord sur le télétravail (TT) à l'avis des organisations syndicales douanières ce mois de novembre.**

**La date fatidique retenue est ce jeudi 16 novembre**, jour de tenue du présent groupe de travail (GT) conclusif du cycle de négociation.

Date où, après une présentation solennelle du document et quelques dernières interventions formelles, vient la signature en tant que tel de l'accord et l'apposition des paraphe par les différents signataires.

**Au vu des enjeux, SOLIDAIRES Douanes a décidé de procéder à la consultation interne la plus large et la plus démocratique de ses instances.** C'est-à-dire une consultation directe de ses adhérentes et adhérents, décideurs en dernier ressort.

**À l'issue de cette consultation de plusieurs jours, SOLIDAIRES Douanes décide d'apposer sa signature au document.** C'est un choix collectif, fait en conscience, au regard à la fois du contexte général et de la documentation portée à la connaissance des personnes adhérentes.

**Rappelons que le 13 juillet 2021, la DGDDI publiait une instruction télétravail de sa propre initiative**, instaurant un cadre hors crise sanitaire.

Cette instruction était indépendante de l'accord Fonction publique du même jour (13/07/2021), signé par toutes les organisations syndicales représentatives au niveau de la Fonction publique (FP). L'accord FP spécifie que le TT est un mode d'organisation du travail possible pour tous les personnels, y compris quand la mission n'est pas télétravaillable.

L'argument est celui-ci : *quand une mission n'est pas télétravaillable, certaines tâches peuvent l'être* (gestion de sa vie administrative, lecture de notes, certaines formations, etc).

**Suite à interpellation syndicale sur le sujet, notamment de SOLIDAIRES, la DGDDI s'est engagée depuis un an dans un cycle de déclinaison de l'accord FP.**

Après s'être véritablement matérialisées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, les discussions se sont accélérées à la rentrée de septembre-octobre 2023, avec des processus d'amendements sur le texte d'accord.

**Un certain nombre de points sont cadrés dans cet accord DGDDI. Mais tout n'est pas réglé, loin de là. Des situations mériteront d'être clarifiées, telles la couverture des collègues en matière d'accident de service** (par exemple quid de l'agent qui accompagne ses enfants à l'école et revient à domicile pour exercer son TT ?).

**Surtout, notre exigence 1<sup>ère</sup>, à savoir la garantie pour les personnels volontaires B et C SURV en brigades de bénéficier du télétravail, même 1 jour/mois, n'est pas inscrite dans l'accord.**

Néanmoins, ce point est renvoyé (à l'arraché) à des discussions ultérieures dans un cycle Surveillance, après moult relances de SOLIDAIRES.

L'engagement écrit de la « haute » administration en date du 2 novembre est décisif, comptant dans notre choix. Nous serons extrêmement vigilants sur le sujet.

**Enfin, la Direction générale conditionne l'examen et la ventilation des dépenses de matériel à la signature de l'accord.** C'est un pré-requis détestable, car au-delà du principe de négation de la représentativité, la somme est insuffisante (environ 600 000 €/an, soit une moyenne de 12 €/collègue/an). Néanmoins il importe de peser syndicalement dans les choix de matériel, où pour notre part il faut moins d'automatisme de fauteuils de travail et davantage de « petits » équipements utiles du quotidien, dont : multi-ports USB, casques avec microphone intégré.

**Enfin, il ressort de la consultation que le sujet du moment est le sens du travail et sa correcte rémunération.** Quand des dépenses somptuaires sont menées par ailleurs, l'austérité salariale est de moins en moins acceptée. Les pressions exercées à l'encontre des personnels à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), en vue qu'ils tirent un trait sur leurs congés estivaux sans compensation d'aucune sorte, ne passe absolument pas. **Les douaniers sont responsables, mais pas exploitables dans l'outrance. Les autorités seront avisées de s'en rappeler.**

Paris, le jeudi 16 novembre 2023



Syndicat **SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org) / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>



SolidairesDouanes



SolidR\_DOUANES



solidaires\_douanes